

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

41

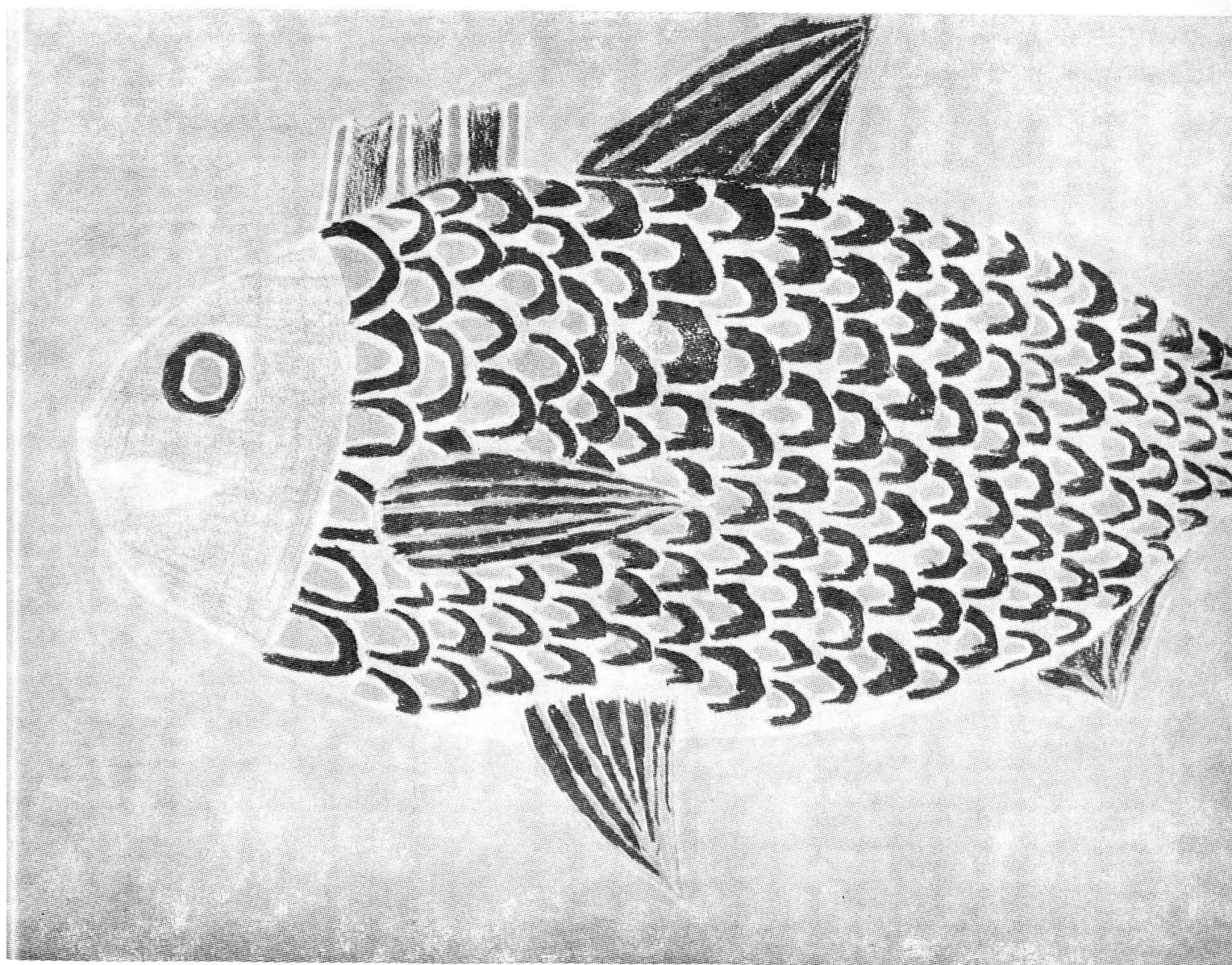
Montreux, le 22 décembre 19

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Dessin d'enfant

comité central

Place à repourvoir

Notre collègue André Chabloz, président de la Guilde de documentation, a demandé, après de nombreuses années au service de la SPR, à être déchargé de son mandat.

Le Comité central a décidé de mettre cette charge au concours. Elle est réservée à un membre SPR et comporte une indemnité fixe de 520 francs par an plus 1% sur les ventes.

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature auprès du président SPR, Jean John, 132, Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds.

Avis important

Les modifications qui interviendront, dès le premier janvier 1968, dans l'organisation des PTT, nous obligent, pour que nos lecteurs continuent de recevoir l'« Educateur » en fin de semaine, à avancer considérablement le délai d'envoi des communiqués. Ceux-ci devront parvenir aux rédacteurs le mercredi à midi au plus tard (10 jours avant la parution du journal). Nous regrettons vivement cet allongement imposé par le « service » postal et nous remercions tous nos correspondants pour leur compréhension.

Le prochain bulletin corporatif paraîtra le 19 janvier. La date limite pour la réception des communiqués est donc fixée au 10 janvier à midi.

Les communiqués urgents pour l'« Educateur » du 12 janvier devront parvenir au rédacteur le 3 au plus tard.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (douze jours avant la parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants/Montreux.

Situation dans les communes au moment de la mise au concours

Le bulletinier SPV prie les collègues qui, dans les communes, ont reçu son questionnaire, de le lui retourner le plus rapidement possible. Il désire en effet profiter de la pause de fin d'année pour établir son tableau comparatif.
ma.b.

Encourager la vocation d'éducatrice ou comment gagner sa vie en faisant travailler autrui

Périodiquement les maîtresses d'école enfantine sont sollicitées par des jeunes filles, élèves d'écoles privées, de jardinières d'enfants. Ces jeunes filles doivent, dans le cadre de leur formation, accomplir un stage dans des classes de petits.

En général, ces jeunes filles sont bien sympathiques, l'inspecteur et la commission scolaire ne voient pas d'objections à cette manière de faire, et la maîtresse d'école enfantine n'hésite pas à rendre service. Donc, pendant un, deux ou trois ans, plusieurs fois par semaine, elle recevra dans sa classe une candidate jardinière d'enfants.

Mais l'institutrice ne recevra aucune rétribution pour cela et ce serait peut-être une erreur de modifier cet état de fait. En effet, ces stages sont un service rendu A BIEN PLAIRE aux jeunes filles qui fréquentent des écoles privées de jardinières d'enfants. Exiger une indemnité signifierait engager des pourparlers en vue de fixer un tarif et par conséquent reconnaître une sorte d'officialité à cette manière de faire, donc reconnaître à ces écoles un caractère officiel ; de là à en faire une voie normale de formation il n'y a qu'un pas qui serait vite franchi.

Il n'en reste pas moins que, de la part d'écoles privées, c'est une curieuse façon de procéder que de recruter des jeunes filles, de percevoir un écolage coquet, de leur donner un certain nombre de cours théoriques, puis de les envoyer

passer presque la moitié de l'horaire des cours, en stage dans des classes officielles, sans bourse délier.

Si nous pouvions aussi faire exécuter la moitié de notre tâche par de tierces personnes et toucher le salaire intégral, la pénurie serait peut-être résorbée.

Rectification

CROIX-ROUGE SUISSE DE LA JEUNESSE « RENDEZ-VOUS 67 » AU CANADA

Nos lecteurs ont sans doute été surpris en prenant connaissance de la fin du rapport paru sous ce titre dans l'« Educateur » N° 39. Nous nous excusons de cette défaillance et nous publions ci-dessous la fin du rapport telle qu'il faut la lire.

Voici donc le texte du dernier paragraphe tel que l'avait rédigé nos collègues Drusilla et Pierre Joost.

ma.b.

Nos amis canadiens nous ont reçus comme nous procéderions nous-mêmes envers des hôtes de marque. Nous vous en prions, cher lecteur, si, comme beaucoup d'Européens, vous émigrez au Canada, à votre retour, emmenez un Canadien ; leur pays est immense, ils ne connaissent que lui. Et nous savons personnellement à notre retour de « Rendez-vous 67 », qu'un séjour à l'étranger est tellement enrichissant.

Il était une fois...

J'ai reçu de notre collègue Jean-Jacques Ambresin l'article ci-dessous évoquant la différence du coût de la vie entre la ville et la campagne.

Je prie les collègues vaudois d'en rester là, sur ce sujet, car le débat est rigoureusement interminable et l'on risque d'entamer un dialogue de sourds.

Par contre, il serait souhaitable de voir figurer dans nos colonnes, des documents précis, tels que : extraits des sténogrammes du Grand Conseil, enquête objective réalisée dans les communes, etc.

ma.b.

Il était une fois un jeune homme qui s'appelait Pierre et un jeune homme qui s'appelait Denis. Pierre ne connaissait pas Denis et Denis ne connaissait pas Pierre. C'est tout à fait par hasard qu'ils s'assirent à la même table après avoir franchi pour la première fois le seuil de leur classe dans une école où l'on forme les éducateurs des hommes de demain. Pierre et Denis étaient faits pour s'entendre et au bout de quatre ans ils constatèrent que de solides liens d'amitié les unissaient. Ils furent alors envoyés à la tête d'une classe dans la campagne vaudoise. Deux ans plus tard, Pierre qui avait passé son enfance dans le chef-lieu et qui désirait s'en rapprocher, postula dans une commune de la banlieue lausannoise et fut nommé. Denis, qui était de la campagne et qui se plaisait dans son village d'adoption, décida d'y rester. Peu après son mariage, il reçut un faire-part de Pierre lui annonçant que lui aussi allait prendre femme. Leur entourage apprit à quelques mois d'intervalle qu'un heureux événement s'était produit chez chacun d'eux. Mais leurs amis communs n'ignoraient pas une légère différence au milieu de tant de similitudes. Cette inégalité, que tous deux connaissaient, ne diminuait du reste pas leur amitié. Denis payait 60 francs par mois pour ses trois pièces, sa cave, son grenier et son petit jardin potager, alors que Pierre déboursait 380 francs pour ses trois mini-pièces. Heureusement pour lui, sa commune lui versait un complément de salaire de 140 francs par mois. D'aucuns considéraient cette indemnité comme un privilège qu'il fallait supprimer. D'autres, plus réalistes, constataient que malgré ce complément, après avoir payé son loyer, Pierre disposait de 180 francs de moins que Denis pour ses autres dépenses. Mais tous étaient d'accord pour dire qu'il y avait là quelque chose de pas normal et allèrent même jusqu'à parler d'injustice. On décida donc de mettre tous les instituteurs sur un pied d'égalité. La fâcheuse tendance qu'avaient certains d'entre eux à dresser la ville contre la campagne disparaîtrait pour le plus grand bien de tous. La suppression des compléments de salaire communaux fut adoptée. Un rapide calcul apprit à Pierre que si aujourd'hui il disposait de 180 francs de moins que Denis pour nourrir et habiller sa famille, le jour viendrait où cette différence s'élèverait à 320 francs. Ce jour-là, tous les instituteurs seraient enfin sur un pied d'égalité.

J.-J. A.

Soirée de l'Ecole normale d'Yverdon, le 17 novembre 1967

Le 17 novembre, l'Ecole normale d'Yverdon a donné sa première soirée au Casino de cette ville, devant une salle comble. Un prologue écrit et mis en scène par M. Carrard présentait quelques péripéties de la création et de la vie de l'école. Sur des airs entraînants, normaliens et normaliennes chantèrent et mimèrent avec dynamisme l'embarras du nouvel élève devant tant de locaux différents, les déménagements d'un pavillon à un château en passant par une ancienne distillerie ou les courses d'étude dont on ne connaît que le point de départ...

Après quelques chœurs chantés par des élèves de troisième et de quatrième année et dirigés par trois de leurs camarades, puis par M. Perrenoud, un groupe d'acteurs a présenté « Antigone » de Jean Anouilh. Pièce magnifique, mais redoutable : un dialogue très dense, une atmosphère tragique, aucune concession au grand public, deux rôles écrasants : il y avait de quoi faire reculer un metteur en scène même téméraire. M. Aubert a osé s'attaquer à ce drame moderne sur un thème ancien. Il a su entraîner et préparer remarquablement un groupe d'excellents acteurs et actrices. Au travers de toute la pièce, Chr. Bussy a vécu avec passion et vérité le rôle d'Antigone. Il était particulièrement difficile pour un jeune homme de moins de 20 ans d'incarner Créon. M. A. Vallotton a rendu avec force et maîtrise sa poignante humanité. Félicitons aussi tous les autres acteurs et remercions-les ainsi que M. Aubert pour ces moments d'émotion que grâce à eux nous avons vécu le 17 novembre au cours de cette soirée de l'Ecole normale d'Yverdon.

Ph. Vollenweider.

Techniques Freinet

Imprimerie : la composition, l'impression et la distribution d'un texte.

Groupe a) : classes enfantines et degré inférieur. Responsables : L. Rouge et Y. Goy. Lieu et date : collège de Cully, 11 janvier, 17 h. P

Groupe b) : degré moyen. Responsable : R. Curchod. Lieu et date : local de Zofingue, Tivoli 28, Lausanne, 11 janvier, 17 h. P

Groupe c) : degré supérieur. Responsable : Flück. Lieu et date : collège de la Madeleine, classe Ribolzi, 11 janvier, 17 h.

Remarque : P = possibilité de parquer dans la cour du collège.

Avant le congrès 1968

Rapport du délégué à la Caisse des pensions

L'année 1967 se termine ; aucun fait saillant n'a marqué cet exercice. Le rapport sera donc bref.

Voici quelques points susceptibles d'intéresser nos collègues. Les ressources de la Caisse sont constituées par les contributions des affiliés et de l'Etat et par les rendements des placements. Les montants ainsi encaissés servent à payer les pensions, les frais généraux. L'actif de la Caisse se répartit ainsi : prêts hypothécaires 42 %, immeubles en propriété 25 %, valeurs immobilières 19 %, prêts aux corporations de droit public 7 %, banques 5 %, crédit de construction 2 %.

La Caisse prête évidemment aussi à ses affiliés qui dési-

rent construire une maison d'habitation. Ces prêts sont faits actuellement à un taux de « faveur » soit 4 1/2 % pour les prêts nouveaux, alors qu'ils sont de 1/4 %, 1/2 % voire 3/4 % plus élevés pour les tiers.

Les collègues qui se proposent de construire et envisagent d'emprunter à la Caisse des pensions feront bien de soumettre leur projet à notre secrétaire central, membre du Conseil d'administration de la Caisse ; il leur donnera de précieux conseils.

Il est bon de rappeler l'existence du fonds de prévoyance, créé pour apporter une aide dans certains cas particuliers. L'article 80, complété, prévoit le versement d'allocations pour enfants mineurs ou majeurs de pensionnés ou d'anciens déposants d'épargne. « En règle générale, le Fonds de

prévoyance verse à chaque enfant mineur ou majeur de pensionné ou d'ancien déposant d'épargne une allocation égale à celle prévue par le statut, soit 35 francs par mois pour les enfants mineurs et 60 francs pour chaque enfant en apprentissage ou aux études dès le 1^{er} avril qui suit les 15 ans révolus de l'enfant ; ce droit peut être prolongé jusqu'à 25 ans ; cette allocation de 60 francs par mois est aussi versée pour chaque enfant incapable de gagner sa vie par suite de maladie, d'accident ou d'infirmité survenu avant l'âge de 20 ans. »

Le compte de pertes et profits nous indique que les pensions versées à 2420 pensionnés se montent en gros à 15 millions. La Caisse a en outre remboursé 3,5 millions de contributions pour 391 sorties (démissions) de fonctionnaires quittant le service de l'Etat, ce qui représente environ 5% de l'effectif des affiliés.

Comme conclusion, on pourrait dire que la Caisse est en bonne posture.

I. Lador.

Collectivité SPV de la SVRSM

Considérations générales

Pour toutes les caisses-maladie de Suisse, le fait dominant a été, en 1966, l'explosion des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation. Contrairement aux prévisions officielles, la revision de la LAMA a entraîné une augmentation de la « consommation médicale » qui a provoqué de lourds déficits dans toutes les caisses de notre pays. Notre collectivité n'a pas échappé à la règle. Qu'on en juge : en 1965, les frais médicaux et pharmaceutiques se montaient à Fr. 225 265.80. En 1966, ils ascendent à Fr. 350 305.50, soit **une augmentation de Fr. 125 000.— en chiffre rond.** Les cotisations et participations payées par les assurés ont évolué de la façon suivante : Fr. 264 995.45 en 1965 et Fr. 285 964.45 en 1966. Il est clair que cette modeste progression (+ Fr. 21 000.—) ne pouvait pas compenser l'augmentation des frais médicaux et pharmaceutiques (+ Fr. 125 000.—).

Renouvellement de la convention

En date du 23 août déjà, la SVRSM demandait au Comité central de la SPV son accord pour une réadaptation de nos tarifs. Le 29 septembre, elle faisait connaître ses nouvelles conditions. Elles étaient dures : 60% d'augmentation de la cotisation de base pour les hommes et les femmes, 71% pour les adolescent(e)s et 43% pour les enfants. En chiffres absolus, cela signifiait une hausse de cotisations dans toutes les catégories (enfants exceptés) de Fr. 5.50 à Fr. 6.95 par mois ! Au cours de négociations, nous avons pu ramener ces prétentions à 44% d'augmentation pour hommes et femmes, la hausse pour les adolescents et les enfants étant maintenue. Il faut remarquer que si la cotisation-enfant est augmentée de Fr. 3.— par mois, la SVRSM couvre désormais la totalité des frais d'hospitalisation en chambre commune, sans complément d'hospitalisation.

Barème des primes

I. Classes	C = avec accidents	D = sans accidents
Hommes	Fr. 15.15	Fr. 13.80
Femmes	Fr. 16.65	Fr. 15.15
Adolescents	Fr. 13.20	Fr. 12.—
Adolescentes	Fr. 14.50	Fr. 13.20
Enfants	Fr. 10.—	Fr. —.—
II. Classes	G = avec accidents compléments d'hospitalisation	H = sans accidents
Pour Fr. 10.—	Fr. 2.—	Fr. 1.50
Par franc assuré	Fr. 0.20	Fr. 0.15

III. Classes N = avec accidents O = sans accidents

Montant assuré : Fr. 500.—

Hommes	Fr. 3.30	Fr. 3.—
Femmes	Fr. 3.60	Fr. 3.30

Montant assuré : Fr. 1000.—

Hommes	Fr. 4.95	Fr. 4.50
Femmes	Fr. 5.40	Fr. 4.95

Montant assuré : Fr. 1500.—

Hommes	Fr. 6.05	Fr. 5.50
Femmes	Fr. 6.65	Fr. 6.05

Montant assuré : Fr. 2000.—

Hommes	Fr. 6.90	Fr. 6.30
Femmes	Fr. 7.55	Fr. 6.90

Montant assuré : Fr. 2500.—

Hommes	Fr. 7.70	Fr. 7.—
Femmes	Fr. 8.45	Fr. 7.70

Désormais, les montants assurés dans les catégories N et O ne peuvent plus être fractionnés par tranches de Fr. 100.— mais doivent être souscrits par tranches de Fr. 500.—.

En conséquence, les assurés au bénéfice d'une assurance d'un montant de N8 ou O8 (par exemple) passeront automatiquement en catégorie N10 ou O10. Le coût de cette assurance est légèrement plus élevé pour un montant assuré de Fr. 500.—. Pour Fr. 1000.— et plus, le taux est fortement dégressif.

Autres modifications

Selon les prescriptions impératives de l'OFAS, une franchise de Fr. 5.— par cas est instituée (pour les adultes seulement) ce qui signifie que les premiers 5 francs d'un traitement ne sont pas pris en charge par la Caisse.

Avantages nouveaux

Le forfait hospitalier payé par la Caisse en cas de séjour en chambre commune passe de Fr. 22.— à Fr. 30.— par jour, ce qui permet d'abaisser le montant (obligatoire dans la collectivité SPV) de l'indemnité complémentaire garantissant le forfait journalier dans les établissements signataires de la convention vaudoise. Il sera donc désormais de Fr. 10.— au lieu de Fr. 18.—. Cette heureuse innovation permet de ramener les catégories CG 18.— et DH 18.— à CG 10.— et DH 10.—.

Le forfait en cas de tuberculose passe de Fr. 12.— à Fr. 20.— par jour.

En cas de convalescence, l'assuré touchera désormais Fr. 6.— par jour (nouveau).

Finance d'entrée et stage sont supprimés dans notre collectivité.

Disposition spéciale : en cas de déficit, il sera envoyé, en fin d'exercice, à chaque assuré, une cotisation de rappel destinée à couvrir les excédents de dépenses.

Voici donc, en bref, les conditions de notre assurance collective dès le 1.1.68. Le Comité central SPV a estimé qu'elles pouvaient être acceptées et nous partageons son avis. Les membres de la SPV bénéficient encore d'avantages substantiels par rapport aux assurés individuels (de section). Il suffit de jeter un coup d'œil sur le barème des primes pour en être persuadé.

L'effectif de la col. SPV était, au 31.7.67 de 1633 membres, se décomposant comme suit : hommes : 641 ; femmes : 943 ; enfants : 49.

Quelques conseils

Rappelons que l'assuré doit demander une feuille-maladie pour toute consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté (indépendant ou non). Le certificat final et la note d'honoraires d'un médecin dit « indépendant » ne sont pris en considération que s'ils sont accompagnés de la feuille-

maladie délivrée sur demande dans les 3 jours qui suivent la première consultation ou visite.

Il faut également une feuille spéciale pour les chiropraticiens et il importe de vérifier au préalable si le praticien est dans la liste agréée par les Caisses. Une feuille spéciale (rose) est nécessaire en cas d'accouchement. Il existe aussi une feuille en cas d'hospitalisation en chambre commune.

Nous reviendrons, dans le courant de 1968, sur divers aspects administratifs de notre collectivité afin de tenter de créer un système plus ordonné et plus précis.

Conclusions

Disons, pour conclure que, malgré ses faiblesses, l'assurance-maladie apporte aux malades un soulagement fi-

nancier indubitable. Elle est, de nos jours, une nécessité impérieuse, le coût de la maladie et de l'hospitalisation étant devenu hors de la portée des gens modestes auxquels appartiennent les enseignants vaudois.

Fernand Petit,
secrétaire de la col. SPV.

Vacances au CC

A ce jour, deux candidats sont annoncés :

GILLIARD PIERRE, VILLENEUVE,
NICOD PAUL, LAUSANNE.

genève

La mathématique moderne à l'école primaire (suite)

Point de vue des universitaires

Dans les précédents articles, il a été question de considérations générales au sujet de l'introduction prochaine des mathématiques modernes à l'école enfantine et primaire.

Nous avons fait connaître l'avis favorable des psychologues par la voix autorisée de M. Jean Piaget et celui des mathématiciens par les expériences parisiennes de Mme Nicole Picard au cycle élémentaire. D'autres personnalités sont en faveur de cette profonde réforme, mais il s'agit toujours d'universitaires, alarmés par la pénurie croissante de mathématiciens, de physiciens et d'ingénieurs, dont notre civilisation technique fait une consommation effrénée.

D'après les spécialistes, on a de moins en moins besoin de calculateurs et de comptables, car on les remplace avantageusement par des ordinateurs. Par contre, pour alimenter et entretenir ces derniers il faut de plus en plus de programmeurs et d'électroniciens.

Il en résulte que le but des mathématiques a changé : elles ne sont plus une somme de connaissances accumulées depuis Euclide, à transmettre de génération en génération. Elles sont devenues par la force des choses le **mode de pensée** adéquat pour faire face aux situations concrètes de plus en plus variées et complexes que présentent presque toutes les activités humaines, du fait de leur évolution accélérée ou de leurs mutations.

Les professeurs de mathématiques des enseignements supérieurs et secondaires se sont relativement vite adaptés aux circonstances nouvelles, car leur formation les a préparés à ce recyclage de leur spécialité. Pour eux, il n'y a qu'à transformer « le rôle de l'enseignement primaire, dont la tâche n'est plus de fournir, en matière d'instruction, le minimum vital à la totalité de la population, mais de préparer à l'enseignement secondaire qui, lui, devra donner un minimum vital, plus élevé que le précédent, à une partie de la population et en préparer une fraction de plus en plus grande à l'enseignement supérieur. » Telle est la déclaration que le professeur André Revuz, de la Faculté des sciences de Paris, a faite au cours de sa conférence aux professeurs suisses de l'enseignement secondaire à l'occasion de leur « Semaine d'études de Genève » (16-21. 10. 67).

Point de vue de l'instituteur

Le but étant tracé, les moyens proclamés d'en haut, il ne nous reste à nous, instituteurs profanes, qu'à poser des questions à ces savants, afin que leurs réponses puissent nous

persuader de la possibilité d'un pareil bouleversement, au niveau du premier degré.

Voici quelques-unes de ces questions, dont nous examinerons les réponses à la lumière des expériences faites chez nous et dans différents pays, tant il est vrai que « *des faits prouvent plus que des raisonnements* ».

1. Suffira-t-il d'introduire les mathématiques modernes dès l'école enfantine pour éveiller davantage de vocations scientifiques, si l'on n'élimine pas en même temps les obstacles qui les découragent ?
2. La nouvelle mathématique aura-t-elle plus de succès auprès de la majorité des élèves que l'ancienne, car pour y trouver de l'intérêt ne fallait-il pas avoir la « bosse » des mathématiques, qui n'était donnée qu'à de rares esprits ?
3. On nous dit : « Il faut former des esprits autonomes, capables de se poser des questions, d'attaquer les problèmes qu'ils rencontreront et de juger la validité des solutions proposées. » Cet objectif n'est-il pas l'apanage d'une élite restreinte ?
4. L'introduction de la nouvelle mathématique à l'école élémentaire déjà, contribuera-t-elle au développement des qualités de caractère, d'imagination et d'enthousiasme de l'enfant ?

Car ce sont ces qualités-là qui seront le plus nécessaires à l'homme de demain, condamné, pour vivre, à s'adapter sans cesse à des situations nouvelles. C'est pourquoi la vraie mission de l'école populaire n'est pas seulement de fournir le maximum de candidats à l'enseignement secondaire, mais de préparer à la vie le plus grand nombre possible d'êtres humains équilibrés.

Considérations préalables

Avant de répondre à ces quatre questions, il faut être bien au clair sur quelques points particuliers :

1. L'introduction des mathématiques modernes à l'école élémentaire est, qu'on le veuille ou non, inéluctable. Le « pourquoi ? » en est, actuellement, démontré par des arguments à la fois pédagogiques et sociologiques. Il n'y a plus guère d'avis opposés chez les mathématiciens et les psychologues. Seuls les pédagogues se posent encore des questions, car ils auront la responsabilité du « comment ? »
2. Il a fallu des années d'informations et de coups de butoir pour ébranler la forteresse de l'enseignement traditionnel des mathématiques. La mathématique nouvelle vient à

peine de faire irruption dans le degré secondaire, non sans remous. Si elle a pénétré à l'école enfantine, ce n'est que dans quelques classes, et à titre expérimental. Or, le problème crucial, c'est la formation des maîtresses, qui auront la tâche la plus délicate à fournir, comparable à celle de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En admettant qu'elles maîtrisent le langage des ensembles, comme elles maîtrisent leur propre langue maternelle.

3. Dans ce domaine particulier, l'enseignant du premier degré est-il étroitement associé à cette réforme ?

Nous pouvons répondre affirmativement. En 1965, était créée une commission officielle chargée de l'élaboration d'un programme de mathématiques de la 2^e enfantine à la 9^e du CO (scolarité obligatoire à partir de la 1^{re} P), en liaison avec ce qui se fait sur le plan romand et l'actualité mathématique.

Cette commission, présidée par M. L. Pauli, mathématicien et codirecteur de l'Institut des Sciences de l'Education, comprend :

- a) pour l'enseignement enfantin : M^{me} Cullaz (assistante pédagogique), qui a remplacé M^{lle} Weyl ;
- b) pour l'enseignement primaire : MM. Béguin, inspecteur d'écoles, Dessoulavy et Burdet (assistants pédagogiques), Fiorina (SPG) ;
- c) pour le CO : M^{me} Paychère, M^{lle} Pastori, MM. Curtet, Mercier, Olza, professeurs de mathématiques.

Toutes ces personnes travaillent en équipe, en toute liberté et objectivité. Prudence est leur mot d'ordre, car les embûches sont nombreuses. La commission avait élaboré un programme pour la 2^e E et la 1^{re} P sur la base du matériel Cuisenaire. Mais actuellement, M^{me} Cullaz s'efforce de l'adapter à l'esprit des nouvelles mathématiques, ce qui n'est pas une sinécure. Les programmes des 2^e et 3^e P sont en pleine expérimentation sous l'expertise direction de M. Burdet. Nous prenons toutes dispositions pour que nos propositions soient applicables et valables dans nos classes. Mais nous ne recommanderons une généralisation que lorsque nos expériences seront concluantes et que toutes les conditions pour la réussite de la réforme seront réunies, à savoir *le temps nécessaire accordé à l'enseignement des mathématiques et la préparation adéquate des enseignants*. Cela est du ressort des autorités, en collaboration avec les organisations d'enseignants.

E. F.

Changement de bulletinier

Sur la demande du soussigné, le Comité central de la SPG a accepté son remplacement, comme correspondant de section, par M^{lle} Monique Thioly, membre du CC. Cela dès le 1^{er} janvier 1968.

Ce n'est pas sans regret que j'abandonne cette charge délicate. Si elle cause bien du souci à celui qui, au nom de ses collègues, a le devoir, par sa plume, d'exprimer leur opinion et leurs vœux, elle lui procure néanmoins certaines satisfactions d'ordre psychologique. Et le pardon de ceux qu'il a égratignés sans le vouloir. Car il y a peu de vérités sans épines.

E. Fiorina.

La Reine des Neiges

Conte d'Andersen, adapté par Nicole Chevalier

Le Théâtre des Marionnettes de Genève ne déçoit jamais. Disons plutôt que chacune de ses créations est un nouvel

enchantement, un spectacle rare qui émeut n'importe quel public — jeunes et vieux — tant il est vrai que la fiction dépasse la réalité.

Reine des Neiges est un de ces contes-fables qu'Andersen a composés sans imaginer que l'équipe de la rue Constantin en tirerait un pur chef-d'œuvre. C'est une fête pour l'œil et pour l'ouïe et un hommage au plus noble sentiment qui soit : la fidélité.

Alors tout est possible, tout arrive. Les personnages — humains, bêtes, plantes, choses — parlent et dansent en vue d'un but précis : retrouver Kay, l'ami de Gerda, disparu mystérieusement. Et c'est un voyage étonnant en 8 tableaux exquis de grâce et de fantaisie, d'humour et de mélancolie. La rencontre du couple corbeau-corneille est un sommet de drôlerie et d'esprit.

Il faut voir ce spectacle. On ne peut que le déflorer par des mots. C'est la meilleure façon aussi de dire notre admiration à tous les artisans et artistes virtuoses qui ont œuvré à cette réussite.

E. F.

Groupe genevois de l'Ecole moderne

Cours d'initiation aux techniques de l'école moderne :

Fabrication d'un limographe

C'est l'appareil qui permet de multiplier les circulaires que nous recevons. Comme dans tous les procédés par stencil, le tirage est illimité.

Il sert à la reproduction en noir et blanc ou en couleur, de dessins, croquis, cartes ; au tirage de textes manuscrits ou dactylographiés.

Même dans les classes maternelles, les enfants peuvent manipuler le limographe, appareil simple, robuste et bon marché.

Il rend de grands services pour :

- la motivation du texte libre et son exploitation pédagogique ;
- la publication d'un journal scolaire bien présenté, dessin et texte sur la même page ;
- la pratique de l'échange interscolaire ;
- la diffusion de circulaires, programmes, fiches, jeux, chants, etc.

Inscription auprès de :

Georges Grand, 68, route de Veyrier, 1227 Carouge.

Délai : samedi 13 janvier 1968.

Date du cours : jeudi 18 janvier 1968, à 14 h.

Lieu : Ferme Dufour, Vernier (face salle communale).

Prix du limographe : 10 francs.

Apporter : un tournevis fin, une agrafeuse dépliant (genre Bostitch) et agrafes, un grattoir bien aiguisé, un double-décimètre, un poinçon fin.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ecole :

Nombre de limographe(s) désiré(s) :

Signature :

neuchâtel

Fin d'année

Au moment où paraîtront ces lignes, chacun aura sans doute touché, avec son salaire de décembre la compensation au renchérissement accordée par le Conseil d'Etat. Rappelons que c'est au début de septembre que le secrétariat fédératif et les associations professionnelles en avaient introduit la demande auprès du Conseil d'Etat. Celui-ci a donc admis le bien-fondé de la démarche et a décidé de verser le 4% du salaire de base à titre de compensation pour le manque à gagner subi. D'autre part, une augmentation du salaire de base de 5% sera effective dès le 1^{er} janvier 1968. Ce complètement sera sans nul doute fort apprécié en cette période de fin d'année.

Le bulletinier, sans toutefois en avoir reçu mandat, se fait le porte-parole du CC pour présenter à tous les membres ses vœux de bonnes fêtes et de vacances régénératrices.

G. B.

† Willy Zwahlen

La nouvelle de la mort de notre ancien collègue Willy Zwahlen, survenue à la suite d'une opération chirurgicale, a douloureusement surpris le corps enseignant neuchâtelois. Notre collègue, âgé de soixante-neuf ans seulement, ne jouit donc pas longtemps de sa retraite.

Willy Zwahlen débuta dans l'enseignement à La Chaux-de-Fonds, au collège de la Bonne Fontaine alors situé aux environs de la ville, aujourd'hui noyé parmi les grands bâtiments modernes. Il y resta attaché pendant de nombreuses années jusqu'au moment où fut créée la 9^e année scolaire. Cette classe lui fut confiée en raison de ses qualités pédagogiques. Il y fit tout le reste de sa carrière. Sa tournure d'esprit, sa culture, ses talents (notre collègue maniait habilement le pinceau) donnèrent plein succès à cet enseignement à la fois supérieur et difficile. Nombre d'élèves lui gardent de la reconnaissance de les avoir orientés avec discernement.

C'est surtout la Société pédagogique qui doit rendre hommage à sa mémoire. Il présida d'abord durant de longues années la grande section des Montagnes, ce qui lui fraya tout naturellement la voie de l'accession au Comité central.

C'est ainsi qu'il devint notre président cantonal de 1949 à 1955, succédant à Charles Rothen des Bayards. Sa facilité d'élocution, son intelligence et son amabilité sont autant de qualités qui le servirent dans cette tâche importante, parfois redoutable. Ce qui doit être souligné avant tout, c'est le rôle de pionnier qu'il joua dans l'affiliation de la SPN à la VPOD. On peut dire qu'il en fut l'artisan mais aussi celui qui eut à se heurter aux fortes oppositions, à mener une lutte âpre, souvent ingrate, qu'il soutint avec une sérénité et une persévérance capables de désarmer l'adversaire... Son grand calme, face aux violences de certains, fut admirable.

Notre collègue était en outre membre du Comité de la Caisse de pensions depuis fort longtemps. Il y défendit nos intérêts.

Ses dévoués et multiples services lui valurent le titre incontestablement mérité de membre d'honneur de la SPN qui lui fut décerné en 1955.

A Mme Zwahlen et à sa famille (sa fille fut notre collègue), nous présentons l'expression de notre vive sympathie.

W. G.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

jura bernois

Les 40 ans d'enseignement du directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy

Le corps enseignant et les élèves de l'Ecole normale d'instituteurs ont fêté les 40 ans d'enseignement de leur directeur. C'est en effet en automne 1927 que M. Edmond Guénat entra au service de l'Ecole jurassienne, à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, après avoir obtenu son diplôme de maître de sciences naturelles à l'Ecole polytechnique fédérale.

Quatre ans plus tard, il était nommé professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Chargé, au début, de l'enseignement des mathématiques, il devait bientôt succéder à M. Jenni comme maître de biologie et de chimie au Gymnase.

Parallèlement à son activité pédagogique, M. Guénat poursuivit ses recherches scientifiques et il obtint le grade de docteur ès sciences. En 1948, le Conseil exécutif lui confia la direction de l'Ecole normale des instituteurs du Jura.

En ouvrant la cérémonie, M. Paul Montavon, professeur de musique, rappela à son contemporain les liens d'amitié noués sur les bancs de l'Ecole cantonale et dans les rangs de l'Orchestre symphonique. Puis les élèves interprétèrent le chœur final de « La Gloire qui chante ».

Doyen du collège des maîtres, M. René Bourquin, professeur de mathématiques, exprima au directeur la reconnaissance du corps enseignant unanime. Soulignant l'excellent esprit de collaboration qui a toujours caractérisé les relations entre les maîtres et leur directeur, il remit à celui-ci un plat d'étain dédié.

Avec beaucoup d'aisance, Alain Surdez se fit l'interprète de ses camarades pour témoigner de l'attachement de ses camarades envers leur « patron ». Il remercia spécialement M^{me} Guénat, directrice de l'internat, de son dévouement maternel, et lui offrit une gerbe de fleurs, « marque d'une reconnaissance », précisa-t-il, qui se sent beaucoup mieux qu'elle ne peut s'exprimer ».

Maîtrisant son émotion, M. Guénat prit la parole pour remercier ceux qui l'avaient si aimablement fêté. Dans son allocution d'une haute élévation de pensée, il n'eut pas de peine à convaincre son auditoire que « la jeunesse n'a rien à voir avec l'âge des artères ». Il souhaita que l'inauguration du nouveau bâtiment de l'Ecole normale d'instituteurs couronne bientôt l'œuvre à laquelle il s'est si pleinement voué. Sa péroraison fut une profession de foi enthousiaste dans les principes chrétiens qui l'ont toujours guidé.

Un chœur de Paul Miche, « Ceux que j'aime », mit fin à ce qui avait été « non pas une manifestation officielle, mais une fête de famille », comme le rappela encore M. Montavon au cours de la réception offerte par M. et M^{me} Guénat à l'issue de cette cérémonie de la gratitude.

P. H.

Rencontre interconfessionnelle d'enseignants jurassiens

Les 15 et 16 novembre derniers, une soixantaine d'enseignants jurassiens se sont retrouvés à Moutier pour leur deuxième rencontre interconfessionnelle. Le thème général de ces journées était l'« Exode ».

La session fut ouverte par M. le pasteur Lüthi, de Tavannes, qui souhaita la bienvenue aux nombreux participants. Après avoir défini le but de ces rencontres, le pasteur Lüthi présenta M. le rabbin Rouche, de La Chaux-de-Fonds, qui nous entretint sur « La place de l'Exode dans la tradition juive ». D'emblée, le rabbin Rouche mit chacun à l'aise et son exposé fut intéressant et enrichissant à souhait. Le conférencier insista longuement sur l'importance de la tradition orale qui, souvent, par ses légendes admirables, éclaire certains passages ou événements bibliques.

Après cette brillante introduction, les participants se répartirent en groupes pour étudier et approfondir un texte biblique à Exode XX.

L'après-midi débuta par un entretien avec le rabbin Rou-

che qui répondit aux différentes questions que son exposé avait suscitées.

Puis, nous eûmes le grand plaisir d'entendre M. le pasteur Vuilleumier, de Berne. Dans un magistral exposé, où nous avons admiré la concision et l'érudition, M. le pasteur Vuilleumier, docteur en théologie, définit la « Place centrale de l'Exode dans la formation des livres historiques de l'Ancien Testament ».

La soirée fut réservée à la synthèse du travail des groupes et à la projection de deux courts métrages illustrant la vie nomade dans les pays du Moyen-Orient.

La deuxième journée fut ouverte par M. Jean Sommer, instituteur à Vermes, qui se plut à saluer la présence des trois inspecteurs scolaires du Jura : MM. Berberat, Joset et Pétermann. M. Berberat, président de la commission des cours de perfectionnement, apporta le salut et les vœux de la Direction de l'Instruction publique et souligna tout l'intérêt que les inspecteurs scolaires portent à de telles rencontres. Il adressa ses félicitations aux initiateurs de ces journées et formula de bons vœux pour l'avenir des cercles bibliques interconfessionnels.

Puis M. Sommer présenta M. le chanoine Delavy, professeur d'Ecriture sainte à Sion, qui définit « La place de l'Exode dans la tradition chrétienne ». Avec beaucoup d'aisance, le conférencier souligna le parallèle entre la Pâque juive et le mystère pascal de Jésus. Il démontra également comment l'Exode du peuple d'Israël se retrouve dans l'avènement du Christ. Jésus quitte son Père pour assumer la rédemption des hommes, puis retourne à son Père.

La matinée se termina par un travail en groupes.

L'après-midi, après un entretien avec le chanoine Delavy et la synthèse du travail des groupes, nous eûmes le grand plaisir d'aborder le problème pratique de l'enseignement biblique. M. Georges Rais, maître à l'Ecole d'application de Delémont, présenta d'abord un bref mais intéressant exposé sur « Comment présenter une leçon sur l'Exode, aux enfants ? » Puis nous eûmes la chance de vivre une leçon de religion enregistrée dans la classe de M. Rais. Ce fut une excellente leçon de méthodologie au cours de laquelle M. Rais mit en valeur plusieurs principes de pédagogie moderne. Chacune des journées se termina par une prière communautaire.

Le travail de cette fructueuse session se poursuivra dans des cercles bibliques interconfessionnels auxquels tous les enseignants sont invités.

Un participant.

divers

Calendrier de l'entraide aux jeunes par le travail

Le concours 1967 a eu un grand succès : 825 réponses, si bien que les heureux gagnants d'un billet de 10 francs ont dû être tirés au sort.

Il s'agissait de trouver des fautes d'orthographe dans la composition d'un écolier. Le concours 1968 consistera en mots croisés.

Le calendrier 1968, orné d'une reproduction d'un tableau de H. Dikenmann, « Brunnen », est en vente en faveur de la formation professionnelle des invalides.

Toutes les localités ne pouvant être visitées, si aucun vendeur n'a passé chez vous, commandez-le en versant Fr. 2.— au CCP 10-8250, Calendrier-concours de l'Entraide aux jeunes par le travail, Lausanne.

Merci d'avance.

Rencontres de Jongny 1968

PARENTS « DANS LE COUP » !

Week-end d'information mutuelle au service du contact entre corps enseignant et parents et d'une meilleure compréhension des enfants d'aujourd'hui.
24 - 25 février 1968

Présidence : M. G. Panchaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Samedi 24 février

15 h. 15 Ouverture de la rencontre.

15 h. 45 De nouvelles méthodes d'enseignement sont ou vont être appliquées à l'école, que les parents ont

- parfois peine à comprendre. Quelles sont-elles ?
 M. J.-P. Rochat, directeur des écoles, Montreux.
 17 h. Un exemple : la mathématique chez les petits par les nombres en couleurs.
 Mme M. Blanc, institutrice, Montreux.
 20 h. Discussion générale : les parents face à l'école.

Dimanche 25 février

- 8 h. 30 Méditation œcuménique, par M. le pasteur Alain Burnand.
 9 h. Indiscipline, dispersion de l'esprit, loisirs mal conçus... Quels sont les facteurs qui conditionnent le comportement de l'enfant ? Comment y faire face de concert entre enseignants et parents ?
 M. G. Dubal, psychanalyste, Genève.
 10 h. 30 Groupe de travail :
 Est-il possible et utile d'assurer une liaison permanente entre parents et école ? Sous quelles formes ?
 12 h. Clôture et repas.

Inscriptions : jusqu'au **vendredi 9 février 1968**, moyennant versement au CCP 10 - 20792, Séminaire coopératif, av. Vinet 25, 1004 Lausanne, tél. (021) 25 04 08, de la finance de **Fr. 30.** — pour le week-end complet avec logement, ou de **Fr. 18.** — pour le souper et le dîner seulement, sans logement (respectivement **Fr. 50.** — et **Fr. 26.** — pour les **couples**).

Chaque participant recevra avant la rencontre des **bons dont il devra se munir à Jongny.**

Pour y parvenir, on peut utiliser l'autobus GFM partant de la place de la Gare à Vevey, à 14 h. 40. Les CFF émettent des billets du dimanche !

Le 500^e numéro du Bulletin de la Société Alfred Binet - Théodore Simon

La Société Alfred Binet - Théodore Simon publie en février 1968 le 500^e numéro de son Bulletin ; le premier était sorti il y a 68 ans, en octobre 1900 ; sauf entre 1940 et 1944, il ne cessa de paraître depuis ; il sied donc de s'interroger sur l'histoire et l'apport de cette revue lyonnaise qui est aussi, sans doute, la plus ancienne des publications de psychopédagogie ?

Commençant vers 1895 à s'occuper d'enseignement, Binet pensa vite que les bienfaits escomptés de la fréquentation scolaire obligatoire ne seraient obtenus qu'à condition de transformer radicalement les techniques d'enseignement : « les questions de psychologie, de pédagogie, d'éducation ne se résolvent pas par des théories littéraires, mais par l'étude lente, patiente et minutieuse des faits... Observer et expérimenter, c'est la seule méthode qui puisse nous faire obtenir une parcelle de vérité. »

Voici qu'au même moment la « Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant » venait de se fonder : les instituteurs, professeurs et étudiants qui suivaient la Conférence pratique de pédagogie dirigée par Ferdinand Buisson, alors titulaire de la chaire de science de l'éducation à la Sorbonne, nourrissaient en effet le projet d'une association susceptible de promouvoir en France l'étude psychologique de l'enfant. L'assemblée constitutive se tint à la Sorbonne le 9 novembre 1899 et décida que l'association naissante se nommerait : « Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant ». Binet ne tarda pas à y prendre une place prépondérante ; élu vice-président en mars 1901, il en devint président le 23 novembre 1902 et le demeura jusqu'à sa mort, survenue presque subitement le 28 octobre 1911.

Très vite, il voulut que la société possédât sa propre pu-

blication. Insistant en ce sens auprès du comité, il ne tarda pas à obtenir satisfaction, puisque le premier numéro parut le 15 octobre 1900. Trimestriel pendant 4 ans, le Bulletin devint mensuel à partir du N° 18, daté d'octobre 1904.

A la mort de Binet, c'est le Dr Simon qui fut appelé à la présidence de la société le 21 novembre 1912. Il devait l'assurer jusqu'à sa mort, survenue le 4 septembre 1961. Mais, au cours de ses dernières années, sa santé défaillante l'avait amené à chercher le moyen d'assurer la survie de la société ; il eut la grande satisfaction de le trouver grâce à M. Husson : à la demande et avec l'accord de M. Jeanblanc, la société s'installa au Centre régional de documentation pédagogique de Lyon où, depuis le 1^{er} janvier 1958, s'effectuent la rédaction du bulletin et la vente des tests. Depuis le 10 mai 1962, elle porte simultanément les noms d'Alfred Binet et de Théodore Simon. En même temps, M. Husson devient le quatrième président.

Quelle fut, pendant ces 68 ans, l'œuvre de la société ? Si la diversité de ses aspects empêche de l'inventorier complètement, il convient de signaler spécialement son apport à l'enseignement des enfants inadaptés. Le bulletin a publié des articles décisifs sur l'origine des premières classes de perfectionnement dont Binet avait assuré lui-même le recrutement. Il a publié aussi tous les exercices d'« orthopédie mentale », encore si appréciés. Rappelons aussi que, poursuivant la tâche inaugurée avec Vaney, la société construit la remarquable série de ses « Tests d'instruction » qui la font partout connaître et continuent aujourd'hui encore d'être si appréciés. Il nous plaît de souligner aussi que la filiale de Lyon, alors animée par M. Bourjade, fut la première à signaler avec sympathie dès les années 25-30 et à analyser avec précision les techniques de Freinet, en particulier l'imprimerie et la correspondance interscolaire. Rappelons aussi que, depuis 1946, la participation de Mme Borel-Maisonny et de l'Association des rééducateurs du langage oral et écrit à la vie de la société fait de celle-ci l'organisme spécialisé dans la recherche relative aux dyslexies, dysgraphies, dysorthographies et dyscalculies. Mais le mieux est de fournir quelques exemples des thèmes traités dans quelques bulletins récents.

N° 488 — M. Frangos, *l'Education des enfants d'âge préscolaire.*

N° 490 — Mlle de Maistre, *La dyslexie, analyse des troubles et techniques de rééducation.*

N° 494 — Célestin Freinet et les techniques de l'Ecole Moderne.

N° 495 — *Les relations... Psychologues, psychiatres, pédagogues.*

N° 498 — *De l'Ecole maternelle au C.P. l'apprentissage de la lecture.*

Les numéros à venir porteront sur la *pédagogie et la dynamique de groupe, le mongolisme, l'enseignement moderne des mathématiques, etc...*

Aujourd'hui, on pourrait estimer que les buts de Binet et Simon sont atteints ou près de l'être : la psychologie de l'enfant et la pédagogie se sont développées et des services spécialisés assurent les tâches que la société inaugura. Mais, malgré les apparences, celle-ci n'a pas achevé son travail. Son premier rôle, qu'elle perçoit comme étant sa responsabilité propre, est d'assurer le rayonnement de l'œuvre de Binet et de ses collaborateurs. Aussi bien s'en faut-il de beaucoup que leurs objectifs soient vraiment atteints et définitivement tenus. Il convient donc de maintenir un organisme qui rappelle des exigences si souvent négligées et offre à ceux qui les désirent une information et une occasion de réflexion sur les sciences de l'éducation et les problèmes de l'enseignement. La vitalité sans cesse accrue de la filiale de l'Ain, le nombre croissant des membres de la société, l'augmentation continue du tirage du bulletin et de

la vente des tests confirment l'opportunité d'un organisme dont l'originalité est de regrouper des instituteurs, des inspecteurs, des psychologues, des orthophonistes, des neuropsychiatres, des éducateurs; des conseillers d'orientation scolaire et professionnelle, des responsables de maisons d'éducation et de rééducation.

Pour célébrer la parution du 500^e numéro du bulletin, une séance solennelle se déroulera à Lyon le 3 avril 1968, dans le cadre d'une journée Binet qui précédera immédiatement l'ouverture du Colloque de l'Association inter-

nationale de pédagogie expérimentale de langue française. De plus, nous souhaitons accroître la diffusion du bulletin afin que grâce à une périodicité peut-être augmentée, il apporte une information plus abondante sur les problèmes d'ordre psycho-pédagogique et contribue efficacement à la modernisation de l'enseignement.

Guy Avanzini
secrétaire général de la Société Binet-Simon
47, rue Philippe de Lasalle — Lyon (4^e)

Table des matières 1967

COMITÉ CENTRAL SPR

Bureau SPR

A ceux qui s'en vont... et à ceux qui restent, p. 119 — Problèmes SPR, p. 223.

Comité central

Avis de parution, p. 415, 750 — Convocation assemblée des délégués, p. 134 — Liste des responsables, p. 339 — Séminaire pédagogique international à Villars-les-Moines, p. 191, 319, 386 — Place à repouvoir, p. 750.

Chevalley A. — Commission pour le choix de lectures, p. 81.

Divers

Inadaptation juvénile et école, p. 573 — Mouvement de la jeunesse suisse romande, p. 151 — Un moyen d'alimenter la caisse de sa classe, p. 341.

GRETI (Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction) — Assemblée annuelle, p. 80 — Colloque de Leyzin sur la cybernétique, p. 503, 611 — Journée d'étude consacrée au laboratoire de langues, p. 23 — Séminaire d'information sur l'utilisation des moyens audio-visuels, p. 504.

Hutin R. — Au seuil d'une nouvelle étape, p. 3 — Aux lecteurs, aux correspondants, p. 79 — Comité central SPR, p. 80, 371, 503, 611 — Ecole suisse de Rome, p. 224, 267 — Editorial, p. 503 — Le renouvellement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire: une expérience parisienne, p. 544, 579 — Nouvelles brèves, p. 94 — Où en est l'école en France? p. 511 — Tendances éducatives en Belgique, p. 164.

Pulfer A. — Alliance culturelle romande, p. 81 — Comptes de la SPR, p. 119 — Cours pour chefs d'excursion, p. 121, 191 — Culture et loisirs, p. 151.

Service de placement et d'échange SPR. — p. 3, 81, 121, 191, 206, 224, 371, 386.

Société suisse des maîtres de dessin.
— p. 267, 573.

VAUD - COMITÉ CENTRAL

Congrès 1967: Rapport d'activité du Comité central SPV pour 1966 (P. Besençon), p. 4 — Merci, p. 4 — En note à l'agenda, p. 23, 98 — Conférence (M. Besençon), p. 23 — Comptes SPV 1966 (A. Rochat), p. 23 — Après le congrès, allocution de Monsieur J.-P. Prader-vand, conseiller d'Etat, p. 82 — Après le congrès, p. 123 — Cotisation 1967, p. 122 — Après le forum du Congrès annuel de la SPV (F. Petit), p. 124 — Comité central SPV, p. 151 — Après le congrès — Nos avantages matériels, p. 153 — A l'intention des absents (Bernard P.), p. 153 — XI^e congrès annuel de la SPV, p. 460 (H. Liard).

Un éditorial inopportun, p. 191 — Planification scolaire, p. 192 — Problème d'actualité: la 3^e voie, p. 267 — Un heureux et généreux nonagénaire, p. 303 — Allocation communale et reclassification, p. 457 — Allocations complémentaires 1967, p. 460 — Compléments de salaires communaux, p. 478, 504, 518, 535, 550, 643.

Avant le Congrès 1968: Vacances au CC, p. 677 — Rapport de la commission Croix-rouge de la Jeunesse, p. 677 — Oeuvre suisse de lecture pour la jeunesse, p. 678 — Cadet Roussel, p. 678 — Crapaud à lunettes, p. 678 — Rapport de la commission centrale de documentation, p. 679 — Rapport du délégué de la SPV sur l'activité de la commission locale des émissions radioscolaires, p. 679 — Candidature au CC, p. 714 — Les Mûriers, p. 714 — Rapport concernant la commission consultative de l'enseignement primaire, p. 715 — Rapport du délégué de la SPV à la commission cantonale de cinéma éducatif, p. 715 — Rapport du délégué à la caisse de pension, p. 751 — Collectivité SPV de la SVRSM, p. 752 — Vacances au CC, p. 753.

Fiches de renseignements sur les problèmes corporatifs ou professionnels, p. 152, 194, 344.

Séminaire d'automne de la SPV, p. 415, 457, 478, 505, 518, 562, 573, 643.

ASSOCIATIONS

Association cantonale vaudoise des maîtres de classes supérieures: Communiqué concernant le cours de mathématiques modernes, p. 7, 460.

Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille, p. 342, 460.

Association vaudoises des éducateurs d'arriérés, p. 626, 711.

Association vaudoise des maîtresses ménagères, p. 343, 528, 615, 677.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique, p. 44, 62, 83, 98, 134, 196, 206, 269, 304, 318, 342, 343, 386, 434, 459, 528, 675, 690.

Centrale de documentation scolaire, p. 84.

Croix-Rouge suisse de la Jeunesse, p. 84, 153, 645, 676, 713.

Educatrices des petits, p. 227.

Guilde de travail des techniques Freinet, p. 26, 44, 62, 343, 354, 372, 373, 505, 507, 536, 646, 676, 677, 690.

Permanence des nombres en couleurs, p. 44, 224, 304, 460, 646.

Société vaudoise de travail manuel, p. 373.

SPV Section de Lausanne, p. 4, 342, 417, 457, 536, 626, 658.

SPV Section d'Oron, p. 417.

Région de la Broye, p. 613.

Section Fayerne-Avenches, p. 615.

DIVERS

Besençon M.A. — Examens annuels, p. 152 — Ceci peut intéresser les maîtres de classes supérieures, p. 153 — Des causes d'une hémorragie, p. 191 — Ad-